



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée le 5 février 2026 au domicile des élus et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Bonsoir à toutes et à tous, merci, je vais demander à Madame MIELOT de faire l'appel :

**Étaient présents** : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Serge RAGO, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Madame Naïma BENBRAHIM, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Monsieur Youssef BOUYA, Madame Marianne VETU.

**Absents excusés** : Monsieur Mustapha HABBOUR donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur David MINNE donne procuration à Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sylvain DUGARDIN a donné procuration à Madame Valérie PETIT, Madame Clarisse KACZMAREK a donné procuration à Madame Aurore FERNANDEZ.

Madame TAHAR CHAOUCH, absente, non excusée.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire : - Merci, Maryline.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame le Maire : - Donc, je vous propose comme désignation du secrétaire de séance Madame MUSZYNSKI, pas d'objections, je vous remercie.

Madame le Maire : - Concernant l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2025.

- Y-a-t-il des remarques ?
- Je n'en vois pas, on va passer au vote,

Des votes contraires ? Des abstentions ? 9 abstentions, je vous remercie.

- Concernant les comptes-rendus des décisions, donc il y a plusieurs décisions : - La mise à disposition des salles auprès des associations, décision pour location 2026 auprès des particuliers, quelques conventions de stage, convention de bénévolat atelier informatique, demande de subventions DSIL, convention d'honoraires pour contentieux intenté par STB MATERIAUX dans le cadre du projet d'aménagement de la Fosse 8, contrat de balayage, contrat de maintenance SGI et contrat instruction, droit des sols.

- Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Monsieur CAUX, on va vous donner un micro.
- Monsieur CAUX : - Merci, bonsoir Madame le Maire,
- Madame le Maire : - Bonsoir.
- Monsieur CAUX : - Bonsoir, j'aurais deux questions, la première sur la décision 25/191, non, je m'y perds, 25/190, demande de subvention dans le cadre de la DSIL pour les études de faisabilité de l'épicerie solidaire pour un montant de 11 600 euros, on aurait souhaité avoir quelques informations, à quoi ça correspondait et quel était le montant de l'étude demandée.
- Madame le Maire : - Alors, il y a une demande de subvention qui a été faite auprès de DSIL au niveau de cette épicerie d'un montant dépense estimée à 23 200 euros en fait on a demandé 11 600 euros, donc 50 % pour ce dossier, sachant que nous avons appris que la demande n'avait pas été retenue dernièrement.
- Monsieur CAUX : - 50 % ça fait beaucoup pour la DSIL.
- Madame le Maire : - Oui, mais c'est le maximum.
- Monsieur CAUX : - Et j'ai une autre question, sur le point 26/14 contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société URBADS. C'est une société privée qui vient ici en Mairie pour gérer les dossiers d'urbanisme.
- Madame le Maire : - Tout à fait, une personne qui vient, tous les lundis, comme l'année dernière.
- Monsieur CAUX : - Alors là on est pour 6 mois à 14 790 euros en gros HT ?
- Madame le Maire : - Oui.
- Monsieur CAUX : - On multiplie par deux pour avoir le coût à l'année.
- Madame le Maire : - C'est ça oui.
- Monsieur CAUX : - On arrive à peu près à 35 000 euros sur l'année, un salaire chargé d'un agent, catégorie C, chargé complet avec primes, on est aux alentours de 22 ou 28 000 euros, pourquoi ne pas prendre un agent et au moins on rendrait un service complet à la population, il serait disponible pour la population pour ce service tous les jours de la semaine.
- Madame le Maire : - Là, la personne est là, comme je vous l'ai dit tous les lundis, quand il y a l'agent par rapport à l'arrêt, il n'y a que cette personne qui peut nous instruire les dossiers.
- Monsieur CAUX : - Une journée par semaine ?
- Madame le Maire : - Au niveau technicité on a vraiment besoin de cette personne pour les dossiers.
- Monsieur CAUX : - Forcément peut être que les agents ne sont pas tous en arrêt maladie, donc je veux dire que le recrutement d'un agent serait beaucoup plus rentable pour la commune que de passer par une société et des prestataires extérieures.

- Madame le Maire : - C'est votre point de vue, Monsieur, CAUX. Ce n'est pas le nôtre. Attendez, il y avait Monsieur HAGE qui avait demandé la parole avant Monsieur DORNE.
- Monsieur HAGE : - Bonsoir Madame le Maire, décision 25/181, pour la mise à disposition de la salle des sports Budillon auprès du Muay Thaï pour 2026, on parle du local qu'ils utilisent déjà ? ou celui qu'ils vont éventuellement utiliser ?
- Madame le Maire : - Non, celui qu'ils utilisent déjà.
- Monsieur HAGE : - D'accord, donc, pour l'instant il n'y a pas de convention avec le Muay Thaï pour utiliser l'ancienne salle de boxe.
- Madame le Maire : - Non, ils ont toujours la convention au niveau de la salle Dutilleul.
- Monsieur HAGE : - D'accord, merci. Vous n'avez pas de visibilité sur ça pour l'instant ?
- Madame le Maire : - Non, pas du tout. Monsieur DORNE.
- Monsieur DORNE : - Oui, pour revenir sur la décision concernant URBADS comme le disait Monsieur CAUX 35 496 annuellement, est-ce que vous êtes en mesure de me dire comme cette société intervient au niveau de la commune combien il y a eu de dossiers d'urbanisme de traités et le nombre effectivement de jour de présence de cette société ? 35 000 euros, c'est quand même un prix au niveau prestation donc combien y a-t-il de nombre de dossiers.
- Madame le Maire : - Je vais vous le dire par rapport, aux permanences tous les lundis déjà et en plus, elle traite même quand elle n'est pas là, les dossiers que l'agent de la commune lui envoie mais en tous cas ça on peut vous le transférer. Les dossiers traités en moyenne ça c'est possible, on est à 80 DP, un peu moins de PC par an, c'est les chiffres de l'an dernier, c'est à peu près ce qu'il y a dans la convention, beaucoup de DP et beaucoup de CU, beaucoup de certificats administratifs et de déclarations préalables. Et c'est estimatif avec eux, et c'est toujours assez compliqué à estimer. Et il y a tous les dossiers également de Maisons et Cités, on a des demandes concernant leur maison, Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Oui, Madame le Maire, concernant la décision 25/192, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur le contentieux STB il a fait un recours avec le permis d'aménager.
- Madame le Maire : - Oui, il a fait un recours car vous savez très bien qu'en septembre normalement, il y aurait un démarrage cet été et il nous a fait un recours Monsieur SAPIN, donc on a pris un avocat.
- Monsieur HAGE : - Pour faire un recours sur un permis d'aménager il faut que ce soit fondé.
- Madame le Maire : - Oui, c'est en cours avec l'avocate il veut gagner du temps STB mais on a pris un avocat qui nous a dit qu'il n'y aurait pas de soucis mais on est obligé de passer par là malheureusement prendre un avocat, pour pouvoir nous défendre au niveau de STB.
- Monsieur HAGE : - Et au niveau du recours, il y a un bien un motif. Il a motivé son recours ?
- Madame le Maire : - Soi-disant qu'il n'avait pas été prévenu, alors que Monsieur FAUQUEMBERGUE peut vous le dire là que le dossier il était informé, parce qu'on a même été sur les lieux avec les personnes de STB et qui nous ont dit Madame le Maire, c'est super on va

pouvoir faire un lien avec STB et la commune juste derrière où il y a le chevalement et autre et on a eu le recours juste après. Ils parlent du préjudice camions c'est ça, sachant que le préjudice camions n'a rien à voir puisqu'on avait vu avec la société qu'ils passent directement par Dourges et qu'ils arrivaient directement, alors il passait pas du tout par STB. D'autres demandes ? Madame VETU.

- Madame VETU : - Bonsoir, merci, j'aimerais quelques renseignements, quelques petites précisions, je crois que les décisions s'arrêtent au 3 février 2026 je voudrais savoir pourquoi l'association des amis d'Evin-Malmaison a une demande de salle en date du 21 janvier n'a pas eu de retour.
- Madame le Maire : - Les amis de....
- Madame VETU : - D'Evin-Malmaison.
- Madame le Maire : - Le repair café, ah, pardon, vous n'avez pas reçu du tout.
- Madame VETU : - C'était une demande par mail.
- Madame le Maire : - Je pense que je n'ai pas encore répondu, je suis désolée, c'est moi, ça c'est moi, je le prends sur moi, en tout cas par rapport aux dates je crois qu'il n'y a pas de soucis. Vous m'avez relancé, mais j'ai oublié. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, comme à chaque fois, je sais que vous n'allez pas prendre part au vote mais moi, je fais voter mes élus, des votes contraires, des abstentions, 3 abstentions.
- Madame le Maire : - Concernant le rapport d'orientation budgétaire.
- Alors, les dépenses réelles de fonctionnement sur population, s'élèvent à 675 € par habitant, restent inférieures à la moyenne de la strate.
- La commune d'Evin-Malmaison possède une richesse fiscale faible de l'ordre de 390 € par habitant ; bien que l'augmentation de 25 € soit du même ordre que celle de la moyenne nationale pour la strate, moyenne en hausse passant de 529 € à 562 € par habitant. Les taux d'imposition à Evin-Malmaison, n'ont pas augmenté depuis 2014. De plus, la commune d'Evin-Malmaison ne bénéficie d'aucune compensation dans le cadre de l'exonération du PIG Métaeurop.
- La commune garde comme objectif de rechercher le maximum de financements, mais malheureusement le montant des recettes de fonctionnement par habitant reste inférieur à celui de la strate.
- De nouveau, le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement, passe sous la barre des 60 %, mais reste supérieur à la strate.
- L'encours de la dette par habitant est de 262 € nettement inférieur à la moyenne de la strate qui est de 724 €.
- Le recours à l'emprunt est envisageable pour financer l'investissement. Le rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes reste bien inférieur à 100. Il est en légère baisse et reste inférieur à la moyenne de la strate.
- Comme indiqué le pourcentage des dépenses d'équipement sur les recettes réelles est également en hausse passant de 7,5 % à 24,1 %.
- L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 27 % contre 59,7 % au niveau de la strate. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le recours à l'emprunt est envisageable pour financer l'investissement.
- En 2025, les recettes de fonctionnement augmentent à hauteur de 599 857 €, soit de l'ordre de 15,4 %. En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 4 496 331 €

contre 3 896 474 € en 2024, un niveau très élevé qui est principalement dû à la régularisation au niveau des régies, travail mené depuis pratiquement 2 ans ; ce qui sera mis en évidence lors de l'analyse par chapitre.

- Les principales recettes de la collectivité restent les dotations ainsi que les impôts et taxes ; ces chapitres réunis contribuent à hauteur de 79 % du total des recettes de fonctionnement.
- Le chapitre 13 portant sur les atténuations de charges est fortement en baisse ; cela s'explique que depuis le passage à la M57, les remboursements sur charges de la Sécurité sociale ne sont plus imputés sur cet article
- Le chapitre 70 « Produits des services et des domaines » est en forte hausse suite au travail de concert entre la trésorerie et le service comptable afin de régulariser l'ensemble des situations en suspens.
- De plus est à noter que la redevance perçue par la société Ambre est en baisse.
- Il est à noter que suite au passage à la M57, les impôts et taxes perçues sont en hausse en additionnant les chapitres 73 et 731, soit un montant de 2 219 730 au lieu de 2 160 839 €, soit une augmentation de l'ordre de 3% principalement liée à la revalorisation des bases. Toutefois la commune tient à souligner qu'elle ne bénéficie pas de la compensation pour l'exonération sur la taxe foncière dans le cadre du PIG Métaleurop ce qui représente un manque à gagner considérable, 1 900 000 euros.
- Concernant le chapitre 74 lié aux dotations et subventions, il est à noter une légère hausse avec un montant similaire à 2024.
- Concernant le chapitre 75, il est à noter une hausse plus importante suite à la régularisation des loyers notamment pour les locaux occupés par le CMP. De plus avec le passage en M57, est encaissé les remboursements d'arrêts maladie des titulaires.
- Concernant le chapitre 77 « Produits exceptionnels », est également en hausse. Cette année, il s'agit uniquement des mandats annulés à hauteur de 58 212,90 € notamment pour le remboursement par la société Idex à hauteur de 52 323,84 € suite à la fin de contrat P3.
- La dotation globale de fonctionnement représente la plus grande part du chapitre 74 soit 1 040 754 € sur 1 311 018 € soit 79 %. Il est à noter l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), de l'ordre de 3,5 % alors que les autres composantes sont en légère baisse. Ainsi il faut être vigilant au maintien des dotations susmentionnées
- Il est à noter une légère baisse sachant que depuis 2 ans la commune bénéficie d'une attribution de compensation exceptionnelle par la CAHC.
- Les charges de personnel restent au 1er rang des dépenses de fonctionnement en concentrant 59 %, donc en baisse. Ensuite au 2ème rang, se retrouvent les charges à caractère général à hauteur de 33 % qui sont en hausse.
- Il s'agit des 2 chapitres les plus importants représentant encore cette année 92 % des dépenses de fonctionnement marquant cependant une baisse des charges de personnel pour une hausse des charges de fonctionnement.
- Il revient à examiner le détail de ces chapitres pour dégager les principaux objectifs de la politique budgétaire.
- Les dépenses ont augmenté la hausse des charges de personnel est faible, elle correspond à la revalorisation de carrière et l'impact de l'augmentation de la CNRACL.
- Comme de nombreuses collectivités, les charges à caractère général sont en augmentation ; il s'agit de la prise en compte de la conjoncture économique avec une augmentation du coût des achats des matières premières comme des services ; donc la vigilance reste de rigueur.
- Les autres charges de gestion courante sont stables.
- Les charges financières correspondant aux intérêts sont logiquement en baisse.
- En 2025, est à noter une augmentation qui cependant ne remet pas en cause la ligne de courbe ; la commune doit continuer à poursuivre les efforts de gestion. Ainsi la démarche perdure afin d'étudier toutes pistes d'économie. Enfin, cette hausse est à relativiser car le résultat de gestion reste nettement positif.

- Le montant de la masse salariale est en légère hausse, correspondant au déroulement de carrière. Conformément aux engagements pris par la Municipalité, il est impératif de mener une politique de gestion de la masse salariale.
  - Maintien des effectifs avec 53 agents mais une répartition un peu différente entre titulaire et non titulaire
  - Concernant la pyramide des âges met en évidence un âge moyen d'environ 45 ans.
  - Niveau répartition femmes, hommes, nous avons 38 femmes et 15 hommes.
  - L'excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 418 426 €, donc de nouveau croissant. On constate que l'augmentation des dépenses est nettement absorbée par celle des recettes qui est nettement supérieure.
  - Un résultat toujours positif et en pleine croissance depuis 2021, donc aucune mise sous tutelle malgré les propos tenus de manière répétée par certains d'entre vous. Le démenti est clair.
  - La section d'investissement clôture en déficit d'un montant 534 819 €.
  - Enfin, il est à noter que la commune a anticipé cette situation en prévoyant lors de la dernière décision modificative un virement entre sections chapitre 023-021 d'un montant de 651 000 € qui sera à confirmer lors de l'affectation des résultats. A cela s'ajoute un résultat cumulé positif à hauteur de 923 053 €
  - Les recettes d'investissement en 2025 s'élèvent à 764 958 €. Elles sont insuffisantes par rapport aux dépenses.
  - Il est à noter que la commune a perçu une avance dans le cadre du fonds de concours du Projet Territorial Ecologique de la CAHC d'un montant de 314 289 € ainsi que le versement de la FDE dans le cadre du relamping pour un montant de 26 400 € correspondant à la phase 1. Par conséquent, sont inscrits en RAR, reste à réaliser, les 50% restants ainsi que la subvention FDE, phase 2 soldée en 2025 pour un montant 33 000 euros.
- De plus, la commune a sollicité les soldes de subventions pour les projets et montants suivants :
- Aménagement de la cour de l'école Dolto solde de 17 040,86 €
  - Renforcement des PPMS des établissements scolaires solde de 3 099 €
  - Pose d'un volet extérieur au centre Gino Sanna solde de 11 343,75 €
  - Travaux de réfection de la salle Dutilleul solde de 10 608 €

En outre, est à rappeler que la commune devrait percevoir à compter de 2026, la taxe foncière du bâtiment Décathlon.

En 2025, les principales dépenses d'investissement portent sur les domaines suivants :

- La MOU Jaurès et Lamendin pour un montant de 793 697,50 €
- L'acquisition de l'ex-chapelle polonaise pour un montant de 89 870,52 €
- Le passage aux LEDS pour un montant de 65 465,31 €
- Les travaux de réfection de voirie de la rue Bizet pour un montant de 44 280 €
- Le règlement de la transaction avec le voisin des services technique et la clôture mitoyenne pour la rue Jaurès pour un montant total de 19 488 €, ainsi que la somme de 6 718,07 € pour le pignon mitoyen rue Jaurès

· Les travaux d'électricité pour le Marais soit 7 168, 20 €

· Les portes de l'école Méresse pour un montant de 13 990,26 € et la porte Parking de l'école Blum pour 5 320,13 €

En 2025, comme les années précédentes, il est à noter qu'outre ces principales opérations d'investissement, la commune a réalisé des travaux d'entretien ou de réparation. Ont notamment été réalisés en régie, le changement du sol à Gino, la remise en peinture d'une classe par école puis est à noter des prestations de traçage signalétique.

- Les projets engagés pour 2026

· La rénovation et travaux de réaménagement de la mairie, la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public le Rachat partiel de la Fosse 8 dans le cadre de l'aménagement immobilier, travaux acoustiques à la maison pour Tous donc les montants sont précisés dans les documents que vous avez reçus.

Concernant la dette : En 2025, le remboursement total des emprunts s'élève à 340 598,06 € et sera en 2026 de 338 865,32 €.

Concernant l'Épargne :

En 2025, les résultats de l'épargne nette et brute restent nettement positifs. Ces derniers reflètent la stratégie budgétaire menée ; même si la vigilance reste de mise.

Concernant les stratégies :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, démarches achats à poursuivre et notamment des mises en concurrence par demande devis et procédure même si en raison de la crise économique les dépenses à caractère générales seront à la hausse.
- Recherche de cofinancement, répondre aux appels à projet, anticipés la préparation des projets.
- Gestion optimisée de la masse salariale pas de remplacement systématique, recours aux emplois aidés pour les postes qui peuvent l'être

La commune a toujours tenu à faire face à un contexte économique extrêmement contraint tout en maintenant une qualité d'accueil des usagers du service public.

Le présent ROB confirme le caractère rigoureux de la gestion financière de la commune, ce qui constitue un atout majeur à moyen terme, tout en garantissant le maintien d'une offre de services de qualité en direction de l'ensemble des Evinois.es.

Cela se confirme par les éléments de données financières transmis par la trésorerie qui concluent :

« En 2025, la commune a continué à stabiliser son ratio de rigidité et dispose de marges de manœuvres en matière de dépenses.

Malgré l'augmentation des charges réelles de fonctionnement, les produits réels en nette augmentation ont permis de faire évoluer la Capacité d'Autofinancement (CAF) à la hausse.

La situation financière de la commune d'Evin-Malmaison est saine car les équilibres financiers sont respectés : fonds de roulement positif, supérieur au besoin de fonds de roulement et donc la trésorerie est excédentaire.

La commune pourra puiser dans le fonds de roulement pour financer une partie de sa politique d'investissement future.

Grâce à la nette amélioration de sa CAF, la commune a maintenu des niveaux de ratios d'endettement bas. L'endettement peut être considéré comme maîtrisé. »

- Y-a-t-il des demandes d'informations concernant ce ROB, Monsieur CAUX :
  
- Monsieur CAUX : - Oui, moi, j'ai deux questions sur la forme et sur le fond. Je vais commencer sur la forme, ce qui m'embête un peu sur ce ROB, c'est que vous précisez en annexe le ROB dépend maintenant de la loi notrE et il dépend aussi du CGCT dont toutes les collectivités sont tenues. Sur le vote du ROB que vous souhaitez voter aujourd'hui on n'a pas de date et délai minimum pour voter le budget. C'est-à-dire on vote le ROB aujourd'hui on pourrait voter le budget la semaine prochaine, on n'a pas de délai minimum par contre on n'a un délai maximum, une fois le ROB voté pour voter le budget. C'est dix semaines dans le CGCT ; On n'est aujourd'hui le 11 février, ça veut dire que dans 10 semaines c'est le 22 avril. Le 22 avril la M57 elle impose 12 jours d'envois en jours francs le budget au Conseil Municipal, 12 jours ça nous amènent le 9 avril. Il y a des élections municipales qui vont arriver et une fois le 2<sup>ème</sup> tour fait, il y a l'élection uniquement du Maire et des Adjoints, une semaine après soit le 28 mars, ça laisse à l'équipe qui va être élue, une des trois, ça laisse une semaine pour préparer un budget, pour essayer de scinder entre ceux qui va être mis en investissement la première année pour pas se retrouver à faire 17 Conseils Municipaux avec des décisions modificatives donc ça me parait le vote du rapport d'orientation budgétaire aujourd'hui pour moi ça risque de pénaliser franchement la prochaine équipe municipale dans le sens où elle va devoir s'empresser de devoir la première semaine sans création de commissions devoir déjà commencer à réfléchir, même pas à réfléchir, à proposer un budget qui sera pas en adéquation avec le programme que l'équipe aura été élue. Donc ça sur la forme, c'est gênant pour l'une des trois équipes qui se présentent.
  
- Madame le Maire : - Après vous avez le droit de repasser un ROB ; Pour moi, à mon avis, mais vous avez jusqu'au 30 avril, personnel quand on est arrivée en 2014, il fallait voter le budget avant le 30 avril également on a été élu le 5 avril 2014
  
- Monsieur CAUX : - Oui, mais Madame la Maire, il n'y avait pas la loi notrE, le 30 avril c'est la date butoir qui est donnée à tous les conseils municipaux
  
- Madame le Maire : - Laissez-moi finir, je ne vous ai pas coupé, s'il vous plait. Je vais finir ce que je suis en train de dire, c'est bien merci, mais en tout cas tout sera prêt, vous savez on va partir comme ça, je ferais des courriers également aux trois personnes des têtes de listes en disant ce qui reste au niveau de la commune. Il n'y a pas de soucis, vous aurez les informations en temps et en heure, je ne veux pas laisser les armoires vides, les armoires seront pleines, nous on a connu, mais en tout cas, voilà, sachez mais après vous avez le droit, c'est la confiance, c'est tous des contraintes communales. Après ce n'est pas la contrainte de la commune d'Evin-Malmaison, c'est toutes les contraintes communales avec les élections municipales.

- Monsieur CAUX : - C'est ce que je viens d'expliquer Madame le Maire et après quand vous me dites que vous allez donner les documents, j'suis désolé, là aussi, c'est un cadre légal, ça s'appelle le PV de récolement des archives.
- Madame le Maire : - Oui, je sais Monsieur CAUX, vous ne m'apprenez rien.
- Monsieur CAUX : - Donc, ce n'est pas de votre bonne volonté de vouloir nous laisser les dossiers, c'est une obligation.
- Madame le Maire : - Ben, nous on ne l'a pas vécu ? En tout, nous on le fera, mais on ne l'a pas vécu, Monsieur CAUX. Le récolement on ne l'a pas eu en 2014, mais nous celle-là on va le faire, y'a pas de soucis.
- Monsieur CAUX : - Moi, ce n'est pas mon problème, mon problème, vous me parlez du 30 avril, effectivement on n'a jusqu'au 30 avril, mais sur une année électorale, on revote le ROB mais comme vous passez aujourd'hui,
- Madame le Maire : - Oui
- Monsieur CAUX : - Ben, ça réduit le laps de temps.
- Madame le Maire : - On s'est renseigné, vous pourrez le passer Monsieur CAUX, sans problème.
- Monsieur CAUX : - On va passer un ROB, alors que vous vouliez passer le Compte administratif, Madame le Maire.
- Madame le Maire : - Oui, exactement, oui.
- Monsieur CAUX : - Wouah.
- Madame le Maire : - Exactement.
- Monsieur CAUX : - Donc, ça ne sert à rien de le voter au Conseil, si c'est pour le revoter dans un mois, je veux dire.
- Madame le Maire : - C'est vous qui voyez Monsieur CAUX, c'est votre choix, ce n'est pas le mien.
- - Ça sera le choix politique des personnes qui seront élues au mois de mars.

- Monsieur CAUX : - Oui, mais bon, ce n'est pas l'objet, bref, sur le fond c'est pareil aussi, vous dites une maîtrise de dépense de fonctionnement et gestion optimisée de la masse salariale, en préambule on parlait des décisions que vous aviez prises sur le fait de repasser sur des sociétés privées dans le cadre, par exemple de URBADS. Quand on prend votre tableau sur l'évolution des effectifs 2020, c'est pas vieux, 6 ans, 133 agents en mairie, 2025, 59 agents, c'est plus de la moitié et vous me dite encore aujourd'hui, je ne parle pas du compte administratif, qu'on a pas eu et qui sera à voter du coup, vous dite que la dépense principale ça reste le personnel, vous l'avez diminué de moitié et or lorsque que je regarde la page suivante au niveau des avancements , zéro depuis dix ans, hormis les avancements à l'ancienneté et à l'échelon, en terme de primes quand on a la NBI, il y a 11 agents qui bénéficient de la NBI sur 31 ce qui explique peut-être le nombre d'arrêt maladie et qu'il n'y a pas aussi au niveau de la RH la gestion optimisée de la masse salariale, si vous n'arrivez pas à maintenir un service effectif à la population, c'est un peu paradoxal. Quand vous dite on a une gestion optimisée et en même temps un service rendu à la population en baissant la moitié du personnel, il y a quelque chose qui ne va pas là.
- Madame le Maire : - J'ai pris des notes, en même temps au niveau du ROB on n'est pas hors la loi, Monsieur CAUX. On peut passer un ROB, avant.
- Monsieur CAUX : - Je n'ai jamais dit que vous étiez hors la loi, j'ai dit que ça allait embêter et compliquer l'équipe municipale qui allait arriver début avril.
- Madame le Maire : - C'est ce que vous dite, y'a pas de soucis. Par contre au niveau des agents, y'a pas d'agents qui passent de concours.
- Monsieur CAUX : - Oui, mais il y a la promotion interne.
- Madame le Maire : - Promotion interne, oui mais bon, après il y a la NBI c'est dans le cadre légal, au niveau rappelez-vous on a eu la CRC au niveau de 2021 ou 2023, je ne sais plus exactement, la CRC nous faisait un rappel à l'ordre concernant justement le personnel donc on s'est tenu au niveau de la CRC Monsieur CAUX. Donc, Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Moi, j'ai une question sur le ROB, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il manque des documents pour apprécier la globalité de l'orientation budgétaire notamment le compte de gestion.
- Madame le Maire : - Je n'y peux rien. C'est complètement indépendant de ma volonté.
- Monsieur HAGE : - En tout voter un futur budget sans vraiment avoir les décisions de ce qui s'est passé en 2025 moi pour cela je demande au Conseil Municipal de reporter le vote du ROB.

- Madame le Maire : - On l'a déjà fait dans ce sens-là Monsieur HAGE, depuis 4 ans c'est ce qu'on fait, on présente le C.A et le Compte de Gestion derrière. C'est indépendant de la commune, la trésorerie à un bug informatique depuis jeudi dernier.
- Monsieur HAGE : - Nous en tant qu'élus on voudrait avoir une vision globale du budget, aujourd'hui sans tous les documents, c'est un peu compliqué.
- Madame le Maire : - Là, le ROB c'est juste estimatif, après il y aura quelque chose derrière, le compte de gestion, vous aurez les chiffres, y'a pas de soucis.
- Madame le Maire : - Donc, y-a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas.
- Monsieur CAUX : - Donc, vous maintenez le ROB ?
- Madame le Maire : - Oui. On va passer au vote, des votes contraires, 9 votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie. A la majorité, pardon. A la majorité, merci.
- Madame le Maire : - Là, des questions par rapport au bug informatique au niveau de la trésorerie, les questions sont reportées.
- Madame le Maire : - Alors, on va passer au fonds de concours piscine de l'agglomération : régularisation pour l'année 2022. Donc au niveau de l'agglomération, ils ont refait également le point d'une somme à récupérer de 835.01 euros sur l'année 2022. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie. Apprendre à nager c'est le but de cette délibération.
- Madame le Maire : - Concernant les modalités de mise à disposition de salles municipales dans le cadre de la campagne électorale. Donc, on propose une mise à disposition à titre gratuit auprès des candidats lors de la campagne électorale pour les Municipales, à savoir la Salle DUTILLEUL et le Foyer Jean DUGARDIN dans la limite de deux utilisations par candidat ou liste et sous réserve de disponibilité. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - On parle uniquement de la salle DUGARDIN et la salle DUTILLEUL, il n'y a pas d'autres salles disponibles.
- Madame le Maire : - Non, on a décidé de mettre ces deux salles là. Parce que la maison pour tous et quand même pas mal prise.
- Monsieur HAGE : - Les demandes qui ont été faites sont à l'étude.

- Madame le Maire : - On attendait la délibération. Mais on a déjà transmis à la personne concernée au niveau de la journée, oui. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant l'avenant de la convention opérationnelle avec l'établissement public foncier EPF : Projet de la Fosse 8. Donc, Je fais un petit récapitulatif, au mois de juillet le Conseil a délibéré pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles, lors des études menées par AGORASTORE dans le cadre de la vente des parcelles réservées au logement, on a découvert en juillet, avant les vacances, même pendant les vacances je prends des visios, le diagnostic complémentaire de la qualité des sols réalisé en avril et dont nous n'avions pas eu connaissance. Il en ressort des spots de pollution avec teneur en métaux remarquables et significatifs, donc j'ai bien évidemment interpellé l'EPF et comme indiqué dans le présent avenant des travaux complémentaires sont nécessaires et pris en charge par l'EPF, d'où la proposition d'acquisition en deux phases et avec trois annuités comme convenu en juillet dernier. Donc, vous avez les montants d'annuités au niveau de la phase 1, donc c'est 492 997,29 euros TTC pour 2026, avec une TVA de 32 331,98 euros ensuite vous aurez deux annuités d'un montant de 492 997,30 euros. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur CAUX.
- Monsieur CAUX : - Pareil que pour le ROB, j'ai, est-ce qu'il y avait une pertinence, ni voyait aucune attaque personnelle, vous l'avez annoncé.
- Madame le Maire : - Je ne me sens pas attaquée, Monsieur CAUX, allez-y.
- Monsieur CAUX : - C'est une question, Madame le Maire.
- Madame le Maire : - Ben, oui. Alors pourquoi vous m'interpellez à ce sujet ?
- Monsieur CAUX : - Pour la forme, tout le monde sait que vous ne vous représentez pas, donc vous n'avez plus à administrer la commune à partir d'avril 2026. Est-ce qu'il y a une urgence à prendre cet avenant, parce que derrière ça va engager et vous le savez très bien, la nouvelle municipalité sur la gestion complète de ce projet, est-ce que cet avenant ne pouvait pas attendre un mois, un mois et demi avant qu'on puisse le résigner, je ne pense pas, d'autant qu'il y a un paradoxe c'est que vous faites un avenant à la convention alors que dans les points à l'ordre du jour, en tout premier, vous nous dite d'avoir saisi un avocat pour un contentieux qui bloque actuellement, donc c'est un peu paradoxale, le fait de passer un avenant sachant qu'il y a quand même un litige qui bloque cette opération, ça c'est pour la forme et après sur le fond entre l'avenant à la convention, vous nous dites que l'on est à 603 843 euros et sur le projet de convention on ne retrouve pas les mêmes chiffres.
- Madame le Maire : - Je vous l'ai dit, il y aura deux phases. Là, c'est la phase une, c'est ce que je vous ai proposé en phase 1 et vous aurez la phase 2 en fin d'année prochaine.
- Monsieur CAUX : - Sur la première question ?

- Madame le Maire : - Alors, sur la première question, je ne comprends pas ce que vous me dites, on a délibéré en juillet 2025 concernant déjà ce rachat, ce rachat on s'est aperçu qu'il y avait un problème de pollution que l'on n'avait pas tous les éléments d'avril 2025 et si je peux me permettre le SITE devait être racheter pour le 31 décembre 2025, donc là on était dans les clous, le problème c'est que là, il y a eu RAR jusque-là donc au niveau de la Fosse 8 on ne vous met pas en difficulté au mois d'avril.
- Monsieur CAUX : - La difficulté c'était pour le ROB, c'était par pour ça.
- Madame le Maire : -Maintenant vous m'avez dit comme je ne me représente pas en avril, donc voilà, vous pourrez le passer en avril sans problème. La convention était déjà signée, je sais ce que je dis, c'est validé, là ils ont passé en revue le prix par rapport à la pollution qu'ils prennent en charge. C'est à peu près 70 000 euros qu'ils prennent en charge. Monsieur HAGE.
- Monsieur HAGE : - Oui, Madame le Maire, il y a une dépollution complémentaire pris par l'EPF ?
- Madame le Maire : - Oui ? tout à fait.
- Monsieur HAGE : - La première phase de l'avenant, sur ce projet c'est en Conseil que vous avez annoncé qu'on allait avoir de l'aide de la CAHC de 500 000 euros à peu près.
- Madame le Maire : - Oui, tout à fait. Tout à l'heure je vous ai annoncé le montant, mais on n'a pas eu la globalité. Comme on n'a pas finalisé, on n'a pas eu l'acompte. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, 6 votes contraires, des abstentions, 3 abstentions, 17 Pour.
- Madame le Maire : - Je vais vous lire une petite note, Bilan suite au rapport de la chambre régionale des comptes : suivi des opérations entre collectivités.
- Concernant les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée, par délibération en date du 31 mars 2003, donc, j'ai fait des recherches, j'ai fait toutes les délibérations, j'ai repris toutes les délibérations pour trouver ces éléments pour en informer, pour voir ce qu'il en était et j'ai retrouvé les montants de la cour des comptes donc je vais vous relire tout ça.
- Concernant les opérations de « Maitrise d'œuvre déléguée », par délibération en date du 31 mars 2003, le Conseil Municipal adopte un bilan global à hauteur de 241 374, 44 euros, montant qui résulte de deux paiements de 2006 pour 144 973,81 euros et 2007 pour un montant de 96 400,62 euros et autorise le Maire à ce que l'agglo contractualise un emprunt que la commune remboursera ultérieurement. Les opérations visées portent essentiellement sur l'aménagement de la Maison des Jeunes, l'aménagement de l'espace vert rue Massenet, l'opération rue Gounod et différentes opérations Girzom dans la cité Cornuault. Ainsi, lors du

vote du prochain budget, la trésorerie conseille d'inscrire à l'ordre du jour l'apurement desdites opérations dans un cadre d'ordre non budgétaire.

- Également, par rapport à la cour des comptes, concernant l'opération citée Horbois, la commune a procédé aux mandatements, en février et juin 2013, ainsi que janvier 2014, auprès des sociétés Saunier et Eiffage pour un montant de 178 248,34 euros. Ainsi, lors du vote du prochain budget, la trésorerie conseille d'inscrire à l'ordre du jour l'apurement desdites opérations dans un cadre d'ordre non budgétaire. Donc, y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Monsieur CAUX, oui.
- Monsieur CAUX : - Décidemment vous me faites beaucoup parler. C'est juste une question dans l'explication dans la note de synthèse vous nous dites que sur la page 7 en 2013, 2014 plusieurs dépenses ont été payées sur le compte 4581 d'un montant de 178 248, 34 euros pour le compte d'un tiers. La commune n'a pas été en mesure d'apporter de précisions sur cette somme qui figurent toujours dans son bilan, aucune suite ne semble y donner.
- Page suivante, vous dites, concernant les opérations de maîtrise d'œuvre déléguée par délibération du 31 mars 2003, vous venez de le dire, la commune a procédé aux mandatements des sociétés Saunier et Eiffage pour un montant de 178 248, 34 euros, donc vous savez très bien et retrouvé à qui ça a été payées.
- Madame le Maire : - Non, on a les mandats, mais on ne trouve pas. La trésorerie ne trouve pas en fait. On a retrouvé en fait ces sociétés on a retrouvé Saunier et Eiffage et la délibération avec ce montant là, mais par contre la trésorerie ne retrouve rien. Il n'y a pas de concordance.
- Monsieur CAUX : - Si c'est Eiffage 2013, ça doit être de l'assainissement.
- Madame le Maire : - Je n'en sais rien, je n'étais pas élue en 2013. J'étais élue de l'opposition.
- Monsieur CAUX : - Moi, non plus mais.
- Madame le Maire : - Vous étiez DGS.
- Monsieur CAUX : - Non, je n'étais pas DGS.
- Madame le Maire : - Donc, on ne sait pas ce que vous étiez, Monsieur CAUX.
- Monsieur CAUX : - Non, moi non plus. Je me cherchais certainement. Mais je me suis trouvé depuis. Ne vous inquiétez pas. Bon voilà je ne comprends pas, après ce n'est qu'une opération d'ordre budgétaire.
- Madame le Maire : - Non budgétaire.
- Monsieur CAUX : - Oui, oui.
- Madame le Maire : - Mais, il fallait quand même la retrouver par rapport à la cour des comptes. Parce que c'était une anomalie dans le budget Monsieur CAUX.

- Monsieur CAUX : - Ce n'est pas plus à la cour des comptes, c'est surtout aussi sur le plan d'apurement ce qu'on demande à toutes les collectivités pour passer au CFU à la fin de l'année. C'est obligatoire en janvier 2027.
- Madame le Maire : - Oui, mais là on répond à la cour des comptes. Les éléments que j'ai retrouvés ce que la cour des comptes demandait. Donc, je les ai retrouvés en délibération. Il a fallu chercher.
- Monsieur CAUX : - Une comptabilité d'engagement.
- Madame le Maire : - Ne vous inquiétez pas. Donc, il y a d'autres demandes d'informations à ce sujet.
- Monsieur CAUX : - Juste une petite précision, autorise le Maire à ce que la CAHC contractualise un emprunt que la commune remboursera ultérieurement.
- Madame le Maire : - Oui.
- Monsieur CAUX : - Ça, c'était à l'époque.
- Madame le Maire : - Oui, j'ai repris les propos, ce n'est pas moi qui vais régler un problème de 2003. C'était le Maire à l'époque, qui n'a pas fait le nécessaire à ce sujet, mais comme c'était en anomalie au niveau de la commune, il faut l'apurer en écriture budgétaire.
- Monsieur CAUX : - Dommage d'attendre 23 ans quand même.
- Madame le Maire : - Ben nous aussi dommage qu'on est perdu autant pour le faire malheureusement. Mais au moins on le fait.
- Et il y en aura d'autres.
- Monsieur HAGE : - Quand on parle d'apurement au niveau budgétaire, c'est-à-dire c'est un effacement de la dette ?
- Madame le Maire : - C'est des écritures.
- Monsieur HAGE : - C'est en remplacement des écritures comptables. C'est un équilibre.
- Madame le Maire : - Exactement, oui.
- Monsieur HAGE : - il n'y aura pas d'impact sur le budget.
- Madame le Maire : - Non, heureusement. Donc, il y a d'autres demande d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, 6 votes contraires, 3 abstentions, à la majorité, merci.

- Madame le Maire : - Alors concernant cette délibération, il est à noter une augmentation des taux au niveau du décès reste identique à 0.28 %, accident de travail 1.93 à 2.80, longue maladie, longue durée, 2.31 à 3.00, maternité, paternité et adoption, restent identiques, maladie ordinaire passe de 5.33 à 7.73, donc on passe de 10.39 à 14.35 % concernant cette assurance statutaire.
- Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Alors concernant ce que vous avez à l'écran, il s'agit de la reprise de l'espace vert, la partie rose.
- Actant d'une situation de fait, délimitée par les clôtures existantes, donc SIA nous demande de reprendre ces parties. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? C'est la résidence Raymond Renaux. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur BOUYA.
- Monsieur BOUYA : - La situation des faits, c'est-à-dire on a clôturé sans titre ?
- Madame le Maire : - C'est le contraire
- Monsieur BOUYA : - Merci
- Madame le Maire : - De rien. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - Donc, concernant cette délibération, elle est reportée car on a eu des éléments aujourd'hui par les domaines.
- Madame le Maire : - Alors, concernant la convention territoriale globale (CTG) avec la caisse d'Allocations Familiales (CAF), donc, c'est juste pour vous informer que la durée d'application de la convention territoriale est fixée jusqu'au 31 décembre 2030. Y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - remboursement des frais, donc, c'est des délibérations, c'est des délibérations qu'on prend régulièrement en ce qui concerne le remboursement des frais de centre de loisirs, 14,40 euros pour un avoir de centre de loisirs non utilisé depuis 2023. Y-at-il des demandes d'interventions. Je n'en vois pas, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité de vous remercie.
- Madame le Maire : - Avis sur cession, pareil, SIA Habitat, concernant 4 habitations au 387, 388, 389 et 390 rue Georges Bizet. Y-a-t-il des demandes d'interventions, Madame FERNANDEZ.
- Madame FERNANDEZ : - Oui, merci, je voulais avoir un peu plus de précisions sur cette cession, est-ce que les locataires sont prévenus, est-ce qu'elles sont déjà à vendre ces maisons, comment ça va se passer, est-ce que les locataires vont être relogés, s'ils ne peuvent pas

acheter la maison, parce que normalement c'est à eux qu'on demande en premier et c'est prévu pour quand ? Voilà.

- Madame le Maire : - Bien sûr, les locataires sont prioritaires, par rapport aux maisons Maisons et Cités ou SIA, normalement ils ont été concertés mais là ils demandent de passer cette délibération comme on le fait pour Maisons et Cités, c'est des maisons qui sont en vente et si les locataires souhaitent acheter ces maisons, il n'y aura pas de soucis à ce sujet.
- Madame FERNANDEZ : - Oui, mais dans l'hypothèse où ils ne peuvent pas acheter la maison.
- Madame le Maire : - Après, c'est eux qui doivent normalement
- Reloger leur locataire.
- Madame FERNANDEZ : - Merci
- Madame le Maire : - De rien. D'autres demandes d'interventions.
- Madame FERNANDEZ : - C'est prévu pour quand, pardon ?
- Madame le Maire : - Là on délibère, Madame FERNANDEZ et je n'ai pas de date pour la vente. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité, je vous remercie.
- Madame le Maire : - on va vous donner les motions, les motions que j'aimerais vous présenter.
- Madame le Maire : - Motion de soutien aux
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.
- Madame le Maire : - La Liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.
- A l'occasion du 107<sup>ème</sup> congrès des Maire, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité ainsi que des propositions concrètes. La commune d'Evin-Malmaison partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :
- - La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;

- - L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- - La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivité d'une même catégorie.
- - La commune d'Evin-Malmaison s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.
- Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :
  - - le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
  - - Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
  - - Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.
- Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.
- Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.
- Madame le Maire : - Donc, je vous propose cette motion au niveau de l'AMF, qui soutient l'AMF également donc voilà si vous voulez.
- Monsieur CAUX : - Ben, nous y'a le pouvoir d'agir, donc on est pour. Pas de soucis.
- Madame le Maire : - On va passer au vote. Des votes contraires, des abstentions, à l'unanimité je vous remercie.
- Madame le Maire : - Concernant les questions diverses. Questions du Groupe Agir Ensemble, sur la sécurité, la jeunesse, la communication, la propreté et l'environnement, Travaux, vie associative, fêtes et cérémonies, finances et divers.
- Concernant la sécurité, concernant l'éclairage public :

- Concernant l'éclairage public, je vous informe que sont remontées à la société prestataire les dysfonctionnements dès que nous en avons connaissance sachant qu'à ce jour, comme indiqué dans le ROB, nous sommes dans la réalisation de la phase 3.
- Comme déjà évoqué, la remise en fonction n'est pas prévue par le département
- Concernant la circulation des poids lourds, un arrêté a été repris en date du 22 avril 2021 et les forces de police sont régulièrement saisies et la problématique évoquée à chaque cellule de veille.
- Vous interpellez sur la mise en place d'une signalisation des emplacements de stationnement au niveau de l'école Dolto suite à des verbalisations, cela sera effectué avec le retour des beaux jours même si la verbalisation que vous évoquez n'est pas en lien direct avec ce marquage.
- Vous évoquez le portail au niveau de la résidence Renaud donnant accès à la salle Budillon et à l'arrière de l'école, en effet, nous rencontrons un souci, une difficulté car une association a perdu un jeu de clé et il semblerait qu'une personne s'amuse à refermer ledit portail d'où les problèmes d'ouverture, nous sommes sur le sujet.
- Vous évoquez par photos des défauts aux abords des écoles, nous en prenons bonne note il s'agit essentiellement du parvis de l'école Méresse
- Le réglage du miroir situé au croisement Evrard, Gambetta a été effectué préalablement à votre question soit fin de semaine dernière, plus exactement jeudi
- Le stationnement des poids lourds est loin d'être une normalité, concernant la photo produite de la rue Basly, j'ai moi-même interpellé directement la personne qui m'avait alors indiqué être présente très temporairement et face à la récurrence du stationnement, les forces de l'ordre ont été interpellées.
- Concernant le trottoir du bout de la rue Jaurès à l'intersection avec la rue Anne Frank, comme déjà évoqué, des devis ont été effectués, mais cela n'est pas prévu dans l'immédiat
- Vous évoquez le stationnement rue Jaurès, il s'agit d'une question générale sur laquelle nous n'avons pas les mêmes retours que vous ; un rappel pourra être envisagé lors de la prochaine parution municipale.
- Cette photo d'un trou à proximité du parking de l'école maternelle à déjà produite notamment ci-dessus question 6 ; cela est pris en compte et est traité
- Vous évoquez un nid de poule Résidence des poètes, à cet instant, il n'a pas pu être identifié mais le nécessaire pourra être fait notamment en fonction des conditions météorologiques.

- Madame VETU : - Ce n'est pas un nid de poule, c'est une plaque qui est complètement ouverte, on l'a vu en photo au dernier Conseil.
- Madame le Maire : - Vous renverrez la photo, je la transmettrai aux services techniques, Madame LEFEBVRE, pour la jeunesse.
- Vous affirmez l'absence de savon dans les toilettes des écoles. Cela est étonnant nous n'avons pas de retours similaires de la part des directrices et du prestataire qui est chargé du réapprovisionnement.
- Vous évoquez le cas particulier d'un enfant ce qui n'a pas à faire l'objet d'une question en Conseil Municipal
- Concernant la carte scolaire, conformément au courrier reçu des services de l'inspection, un rdv est prévu
- Madame le Maire : - Au niveau de la communication :
- Comme tous les ans, les commerçants référencés dans l'agenda sont ceux qui ont donné leur accord en application des dispositions sur les données à caractère personnelles.
- Concernant l'agenda, Oui la distribution de l'agenda est achevée ; il appartient aux habitants de se manifester en mairie or nous avons eu aucun retour.
- Votre question porte sur des demandes de photocopies, il ne s'agit aucunement d'une politique municipale transversale ; à ce jour, aucune demande n'a été formulée officiellement. Je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.
- Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Merci, Madame le Maire, Quelle action mettez-vous en place contre les déjections canines notamment aux abords des structures accueillants des enfants ?
- Concernant les déjections canines, on déplore comme vous cette incivilité ; un rappel pourrait être fait de nouveau dans un prochain Evin Mag, si les gens sont incapables de garder leurs animaux, on ne peut rien faire à part faire des recherches.
- Nous avons appris dans la voix du nord que le projet de la fosse 8 est à l'arrêt –pouvons-nous en savoir plus ?
- Le projet de la fosse 8 a fait l'objet d'une explication lors d'une délibération prise ce jour.
- En date du 8 Octobre 2025 avec votre réponse du 23 octobre 2025, la végétation de la résidence des poètes devait être coupée. Début février – rien a été fait – peut-on savoir pourquoi ? Cela prend maintenant la moitié de la route quand même
- Vous évoquez la présence d'une végétation intempestive au niveau de la résidence des Poètes. Concernant l'intersection avec la rue Zola et dans la Résidence, le nécessaire a déjà été fait ; à

ce jour restent cependant quelques arbres notamment des bouleaux à élaguer principalement rue Léo Ferré, cela sera fait prochainement.

- Madame le Maire : - Madame LEFEVRE : - Vous m'interpellez à nouveau sur cette problématique du PIG métaleurop pour lequel je n'ai aucun élément nouveau à vous communiquer malgré nos relances dont la dernière en date du 30 janvier.
- Madame le Maire : - Alors, concernant les dépôts sauvages, dès que nous avons connaissance d'un dépôt sauvage, le nécessaire est fait.
- Concernant les travaux, vous évoquez l'absence de panneau 3,5 tonnes à l'entrée de la rue Mirabeau ; or il est apposé
- Vous évoquez le panneau de signalisation au niveau de la rue Basly, il a été de nouveau remis en place, il s'agit de la 2ème fois en 15 jours
- Le sujet des travaux de la mairie a été évoqué en conseil Municipal.
- Comme déjà indiqué, des améliorations ont été engagées sur fonds propres principalement au rdc. Les travaux sont en cours et ont pris du retard, ce que je déplore. Le rez-de-chaussée sera terminé d'ici la fin du mandat pour l'étage cela sera différé.
- Concernant le détecteur des toilettes de l'école Méresse, il est sensible et peut dysfonctionner. Les services techniques sont sur le sujet
- Pour l'instant et comme déjà indiqué, les aménagements autour de la Chapelle ne sont plus à l'ordre du jour. J'ai attiré l'attention du futur gérant sur la question.
- Concernant le candélabre de la rue Basly, le dossier est en cours
- Concernant la dernière séance du Conseil municipal, la réponse a été donnée à l'oral lors de la séance, comme vous le constaterez dans le procès-verbal transmis
- Concernant la vie associative, fêtes et cérémonies :
- Concernant les bancs de touche, ils ont été placés mais ont été mis à mal par la dernière tempête, des travaux pour finaliser la fixation sont prévus prochainement ; le bon de commande a été validé pour l'achat de matériel
- Concernant l'achat de nouveaux filets comme la question précédente d'ailleurs, il ne semble pas nécessaire même en campagne électorale de passer ce type de question en conseil municipal. En tout état de cause, preuve à l'appui, le club a été informé par mail de l'achat par la mairie via le prestataire retenu. Donc le club est dûment informé de la prise en charge par la commune.
- Le marquage du parking du stade est prévu aux beaux jours.
- Concernant les finances : Le coût des frais engagés par la Municipalité pour la commission de contrôle de la liste électorale est celui du nombre de recommandés transmis conformément aux dispositions légales.
- Dans le cadre de la campagne électorale, il ne m'appartient pas de répondre à cette question ; je ne peux que vous inviter à vous rapporter aux délibérations et décisions prises en toute transparence.
- Concernant le recensement : - Le recensement est en cours. A ce jour, le pourcentage de 86,2 % est tout à fait correct et je salue le travail réalisé et accompli par les agents recenseurs encadrés par l'agente coordonnatrice de la commune.

- Comme vous l'évoquez si des riverains vous interpellent et rencontrent des difficultés, ne pas hésiter à contacter la mairie et l'agente coordonnatrice apportera une réponse.
- Pareil une autre question, dans le cadre de la campagne électorale, il ne m'appartient pas de répondre à cette question. Je vous remercie.
  
- Monsieur CAUX : - Vous, vous rendez compte Madame le Maire, on est ici sur un des derniers
  
- Madame le Maire : - Oui, Monsieur CAUX, c'est une question écrite, merci Monsieur CAUX.
  
- Monsieur CAUX : - Ce n'est pas une question écrite
  
- Madame le Maire : - Je ne répondrai pas, par rapport à ce que vous avez demandé.
  
- Madame le Maire : - Concernant le magasin rouvrira son enseigne Coccinelle Expert, c'est ce que j'avais annoncé aux niveaux des vœux, donc prochainement vous aurez un nouveau commerce au niveau de la commune d'Evin-Malmaison, je vous remercie.
  
- Madame le Maire : - Merci pour votre attention, la séance est levée, il est 20 heures 10, merci beaucoup.





